

TE38**COMITE SYNDICAL du 2 mars 2026****DÉLIBÉRATION N° 2026-026**

Audit financier RYDGE - bilan de fin de mandat

Le lundi 2 mars 2026, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 17 février 2026, s'est réuni à St-Etienne-de-St-Geoirs, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 77 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 77 voix
Avaient donné pouvoir 2 délégués de communes représentant 2 voix
- 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 1 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 1 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 0 délégué des communes adhérentes au Collège 3 représentant 0 voix
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Les élus ont mandaté un consultant externe, le cabinet RYDGE, ex-KPMG, afin de réaliser un audit financier du mandat 2020-2024 TE38.

Cette mission avait pour objectif d'apporter un regard indépendant sur la situation financière du syndicat, la fiabilité de ses comptes et ses perspectives d'évolution.

La mission confiée au cabinet RYDGE s'est articulée autour de quatre actions :

1. Réalisation d'un bilan financier de fin de mandat du TE38, assorti d'une analyse comparative avec d'autres syndicats d'énergie.
2. Vérification du bon fonctionnement financier et comptable du TE38, au regard des exigences de la M57, du compte financier unique (CFU), du budget vert, de la qualité des imputations comptables et du suivi de l'actif.
3. Formulation de recommandations visant à améliorer le fonctionnement financier et comptable du syndicat.
4. Élaboration de recommandations relatives au fonctionnement financier du TE38 en cas de diminution des ressources issues du FACE et de l'accise sur l'électricité.

Le bilan financier met en évidence une situation globalement saine et maîtrisée. Les recettes de fonctionnement progressent de manière régulière, portées notamment par l'accise sur l'électricité et les contributions des communes, tandis que les dépenses de fonctionnement restent contenues. Cette dynamique permet au syndicat de dégager une épargne de gestion élevée et une capacité d'autofinancement solide, soutenant un niveau d'investissement important sans recours significatif à l'emprunt.

Le contrôle de la fiabilité des comptes confirme la conformité globale des pratiques du TE38 aux exigences réglementaires, notamment celles issues de l'instruction M57 et du compte financier unique. Les travaux menés montrent un pilotage financier rigoureux, même si certaines pratiques comptables peuvent être sécurisées ou

formalisées davantage, notamment en matière de clôture, de rattachements, de suivi de l'actif et de documentation des procédures.

Les recommandations d'amélioration du fonctionnement portent principalement sur la formalisation des procédures internes, le renforcement du suivi de l'inventaire et l'amélioration de la traçabilité comptable. Ces ajustements visent à fiabiliser encore davantage les comptes, sans remettre en cause la qualité globale de la gestion.

Enfin, l'analyse prospective souligne la forte dépendance du modèle économique aux ressources issues du FACE et de l'accise sur l'électricité. Le rapport propose plusieurs pistes pour renforcer la résilience financière du syndicat en cas de baisse de ces ressources, tout en confortant le modèle actuel, jugé pertinent et cohérent au regard des missions exercées.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité (80 voix Pour - Collèges 1,2,3) :

DÉCIDENT

- De prendre acte de l'audit financier mené par le consultant financier RYDGE sur le mandat 2020-2024.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)